

Trois « Justes parmi les nations » à titre posthume

## Le devoir de mémoire d'actes silencieux

Tamar Samash, consul général d'Israël à Marseille, a remis, hier matin, lors d'une cérémonie à la mairie de Villematier, la médaille et le diplôme des « Justes parmi les Nations » à Henri Ramondou, au nom de sa mère Louisa et de sa grand-mère Noémie Marty et à Maddy Touly au nom de son père Adrien Moutet.

La cérémonie a eu lieu en présence du député Gérard Bapt, de Jean-Marc Dumoulin, conseiller général, de Léon Eeckhoutte, ancien maire de Villemur, des maires de Layrac et du Born.

Comme Marcelle Fraysse de Villemur-sur-Tarn qui en janvier 2000 avait reçu la médaille des « Justes », les trois personnes qui viennent d'obtenir à titre posthume la reconnaissance de l'Etat d'Israël, ont en commun d'avoir aidé Henrick Goffmann, un tailleur juif d'origine polonaise, réfugié dans la région avec sa femme et sa fille, à se cacher et à éviter les arrestations. Dans notre édition de vendredi, nous avons raconté comment Noémie Marty et Louisa Ramondou avaient caché M. Goffmann, pendant sept mois dans une chambre de la ferme familiale de « Castelfort » et comment Adrien Moutet avait, de nuit, emmené, en carriole, le tailleur recherché jusqu'à Saint-Nauphary pour être hébergé dans une ferme.

Dans la petite salle des mariages de Villematier, régnait, hier, une profonde atmosphère d'émotion. La fille d'Henrick Goffmann, Klara Guenkline s'est fait un devoir de saluer le courage de celles et de ceux qui ont aidé son père : « Je suis ici pour leur témoigner ma gratitude.. Il faut dire le courage des Français qui ont opposé une résistance passive à l'occupant en cachant des



■ De gauche à droite : Robert Mizrahi, président du comité Yad Vashem ; Tamar Samash, conseil d'Israël, Henri Ramondou, Klara Goffmann, Maddy Touly et Gisèle Ramondou.

Juifs pourchassés. Ils sont choisis de faire un devoir d'humanité. Henri Ramondou, au bord des larmes, a raconté le séjour d'Henrick Goffmann à la ferme, « l'épreuve du désespoir, les jours sans fin et le courage de deux femmes ». Il a rappelé comment un gendarme, M. Riques, est venu prévenir d'une prochaine perquisition, la fuite de M. Goffmann par une lucarne. Pour Henri Ramondou, le devoir de mémoire ne doit pas masquer le présent et évoquant le conflit israélo-arabe, il a souhaité que « les deux pays parviennent à la paix ».

### CEUX QUI SE SONT RISQUÉS

Dans son allocution de bienvenue, Laurence Gombert, maire de Villematier s'est déclaré touché par la reconnaissance des « Justes » : « Il est rare d'être reconnu du bien que l'on fait ». Elle a situé cette page d'un passé de près de 60 ans comme faisant partie de l'histoire du village, commune à tous car « la

liberté d'aujourd'hui est due aux actes passés ».

Le consul d'Israël a pour sa part salué le courage de ceux qui ont « arraché les Juifs aux camps de concentration » alors que l'on connaît maintenant une « sourde et maligne reconnaissance de l'antisémitisme », alors qu'une part de « racistes et de xénophobes trouvent leur place dans les pays démocratiques » et que perdure « le négativisme de l'holocauste ».

Elle a souligné comment, sous l'Occupation, des Français pressentant ou sachant le sort des Juifs ont comme Adrien Moutet, Noémie Marty et Louisa Ramondou fait leur devoir « de cœur et de courage ».

se sont risqués, dit non à la collaboration et à la passivité coupable.

Robert Mizrahi, président du comité Yad Vashem pour le sud de la France a rappelé comment la Knesset (le Parlement israélien) a créé « Les Justes parmi les nations » pour perpétuer le souvenir de la Shoah. L'Institut Yad Vashem a créé, en 1963 un département des « Justes », sur la colline du Souvenir à Jerusalem, près du mémorial des enfants (1,5 millions ont été exterminés par les nazis). Les trois nouveaux admis de Villematier auront leurs noms gravés sur cette colline ont des « Justes » ont planté des caroubiers.

Henri BEULAY